

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 20h 30 à la Mairie, en session ordinaire.

Présents : Dorine Bessière, Claudine Clamens, Marion Jenty, Annick Pégrier, Lauriane Serra, Alexandre Cammas, Xavier Delouis, Jeremy Gizard, Rolland Vizier

Absents avec pouvoir : Virginie Bouyssou, Nicolas Andrieu,

Élection du secrétaire de séance : Marion Jenty,

Début de séance à 20 h 46

Approbation du compte rendu de la réunion du 6 juin 2026 à l'unanimité

1 Délibérations

1.1 Annulation Délibération du 13 décembre 2025 concernant le prix de l'abonnement de l'Assainissement portant N ° 202528.

Le prix de l'abonnement voté est supérieur au 40 % de la facture totale pour 120 m³ autorisé par la loi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

1.2 Annulation Délibération du 8 avril 2026 concernant les « Pouvoirs au Maire » portant N ° 202625

Cette délégation n'est pas prévue au code des collectivités territoriales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

1.3 Délibération : Vote de subventions aux Associations.

Le conseil municipal attribue :

ADMR : 200 €

Pompiers : 200 €

APE Collège Saint Amans : 100 €

APE Ecole Huparlac : 150 €

APE Ecole publique Laguiole : 100 €

APE Ecole Saint Mathieu : 100 €

Foyer Rural Cassuéjous : 210 €

Les Aînés de la Montagne : 100 €

Pêche : 80 €

Bon esprit de clocher : 80 €

Subventions délibérées et votées à l'unanimité

1.4 Délibération : Désignation des Associations à la CCACV

Manque de données pour délibérer, sauf à désigner les associations ci-dessus, auquel cas la délibération est votée à l'unanimité.

1.5 Délibération : Vote d'une participation financière à l'école d'Huparlac

La commune d'Huparlac assure les frais généraux et de personnel – ATSEM -. La commune d'Huparlac propose de partager ces frais à hauteur de 1.250 € par élève.

Le Conseil demande des explications sur le montant. Le Conseil s'interroge sur le montant identique à l'année précédente alors que le nombre d'élève inscrit est inférieur.

1.6 Délibération : acquisition d'une parcelle par Monsieur LE BELGUET et prix de vente

Monsieur Le Belguet souhaite acquérir une parcelle de 33 m² pour créer un accès arrière à sa maison. L'ensemble des frais est à sa charge (géomètre, notaire). Le prix proposé est de 5 €/m², soit 165 €.

Cette délibération est adoptée à 8 pour et 3 abstentions

1.7 Délibération : Admission en Non-Valeur d'une somme de 3,66 €

Il s'agit d'une somme qui n'est pas recouvrée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

1.8 Délibération : Devis/ Réseau assainissement

Faute de devis cohérents, cette délibération est reportée en automne pour demande de subventions d'ici à la fin de l'année et travaux en 2027.

1.9 Délibération : Devis/ Réseau routier

Devis de la société EGTP pour l'entretien de la voirie de 21540€ accepté à l'unanimité

2 Questions diverses

2.8 CCID Commission Communale des Impôts Directs, Désignations des membres

La commune doit transférer une liste de 24 personnes, dont 2 extérieures à la commune. Le DDFIP nommera à partir de cette liste 8 commissaires et 8 suppléants

Le Conseil décide les 11 conseillers et leurs conjoints et deux candidats extérieurs

2.9 Application premier secours (Sauvlife)

Quand un **arrêt cardiaque** est détecté, SAUV Life sur smartphone géolocalise en temps réel les citoyens sauveteurs les plus proches et le SAMU les alerte. Ils agissent **avant l'arrivée des secours**.

Vérifier que l'application fonctionne en Aveyron.

Demander aux pompiers une formation défibrillateur et premier secours.

Les membres du conseil sont intéressés par le projet et par les formations

2.10 Informations Salle des Fêtes

Suite à l'entretien de M. Cammas et M. Vizier avec l'architecte, le conseil dispose de plusieurs options :

- arrêter le projet (perte des sommes déjà réglées à l'architecte)
- continuer le projet avec M. Iaconelli en réorientant un peu les travaux pour limiter leur coût
- engager une rénovation minime de la salle et utiliser les compétences de M. Iaconelli pour d'autres améliorations dans le village

Il est convenu qu'une rénovation est nécessaire et apportera un bénéfice au village. Le conseil va continuer la réflexion en petit groupe qui réunira ultérieurement.

2.11 Travaux Claude Battut

Les travaux d'extension de M. Batut ne semblent pas conformes au projet déposé lors de la demande de permis. Le conseil souhaite un entretien avec lui et son architecte pour vérifier la conformité de la construction.

2.12 Fontaine

L'alimentation en eau de la fontaine de la place sera coupée pour être en cohérence avec les mesures de restriction d'eau.

Séance terminée à le mardi 30 juin 2026 à 23 heures 45

Fait à CASSUEJOULS le samedi 30 juin 2026

LE MAIRE
XAVIER DELOUIS



LA SECRÉTAIRE
Marion JENTY

